



SAINT - GABRIEL  
- DE -  
VALCARTIER

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

-Pour une intervention uniformisée sur le territoire

**Saint-Gabriel-de-Valcartier, le 13 juin 2019** – Un nouveau règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés sera applicable à Saint-Gabriel-de-Valcartier dès le 3 juin 2019.

Ce règlement énonce les règles municipales sur l'ensemble du territoire de la MRC, notamment en matière de sécurité, de paix et d'ordre, de nuisances, d'insalubrité, de circulation, d'animaux, de systèmes d'alarme, de colportage, d'eau potable, de signalisation et de stationnement.

### Une initiative de la Sûreté du Québec

Sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, dont à Saint-Gabriel-de-Valcartier, c'est la Sûreté du Québec (SQ) qui est mandatée pour assurer le maintien de la paix et de l'ordre public, la préservation de la vie et la sécurité des citoyens. Or, depuis quelques années, la SQ devait composer avec des règlements différents dans chacune des neuf villes et municipalités. C'est ainsi qu'en collaboration avec la MRC de La Jacques-Cartier et les municipalités, les règlements des neuf villes et municipalités portant sur la sécurité publique et la protection des propriétés ont été harmonisés.

« Harmoniser nos règlements sur la sécurité publique avec les autres villes et municipalités de la MRC permet de faciliter les interventions et le travail des agents et nos fonctionnaires municipaux », a commenté le maire de Saint-Gabriel-de-Valcartier, M. Brent Montgomery.

Le Règlement est disponible au [www.saint-gabriel-de-valcartier](http://www.saint-gabriel-de-valcartier)

### À propos de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Située dans la MRC de La Jacques-Cartier, environ 20 km au Nord-ouest de la Ville de Québec, notre municipalité compte environ 3400 résidents. C'est une communauté où il fait bon vivre « Ensemble, au cœur de la nature ».

-30-

Source : Bonnie Chassé  
Adjointe aux communications  
418-844-1218 ou [bchasse@munsgdv.ca](mailto:bchasse@munsgdv.ca)